

**AUTORITE AERONAUTIQUE**



**CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY**

*Le Directeur Général*

*The Director General*

**DECISION N° 0051/D/CCAA/DG/DAF/SDRH/SP nr du 24 FEV. 2010**  
Portant liste additive à l'admission au concours EAMAC 2009  
cycle des contrôleurs aériens

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- VU la Constitution ;
  - VU la Loi N° 98/023 du 24 décembre 1998 portant régime de l'Aviation Civile ;
  - VU la Loi N° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des Etablissements Publics et des Entreprises du secteur Public et Parapublic ;
  - VU le Décret N° 99/199 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique modifié et complété par le décret n° 2007/100 du 10 avril 2007 ;
  - VU le Décret N° 2000/013 du 26 janvier 2000 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Autorité Aéronautique ;
  - VU le Décret N° 2010/022 du 27 janvier 2010 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la Cameroon Civil Aviation Authority ;
  - VU la Résolution n° 2009/002/CA du 22 décembre 2009 portant approbation du budget de la CCAA pour l'exercice 2010 ;
  - VU les Résultats du concours EAMAC, session d'août 2009 ;
- Considérant les nécessités de service

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur BENE POUGOUE Gilles, né le 06 juin 1987, est déclaré définitivement admis au concours EAMAC 2009, cycle des Contrôleurs Aériens.

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre l'attache de la Direction Administrative et Financière pour les modalités pratiques de sa mise en route.

**Article 3 :** Le Directeur Administratif et Financier est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- DG
- DGA
- DAF
- SDRH/SDRF
- SBF/SFSR/SCO/SP
- Chrono/Archivés

